

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 29 janvier 2025 (14h30 – 18h00 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

14h30 Mot de bienvenue du président, Pierre Commère

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (02.12.24)

14h40 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

14h45 Observatoire européen des marchés de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)

- Présentation de l'édition 2024 du rapport « Le marché du poisson de l'UE » par des représentants de la Commission (MARE A4) et des experts de l'EUMOFA
- Échange de vues

15h15 Approvisionnement du marché de l'UE

- Présentation de l'étude « Synopsis de l'approvisionnement en fruits de mer de l'UE 2024 » par Mike Turenhout (Visfederatie)
- Échange de vues

15h45 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

- Présentation d'une étude estimant l'ampleur de la pêche illégale par les pays tiers dans les eaux de la Guyane française par Sophie Leforestier
- Échange de vues
- Voie à suivre

16h15 Pause

16h30 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Mise à jour sur l'appel à contributions lancé par la Commission sur l'examen éventuel des critères de durabilité en vue du prochain cycle de contingents tarifaires autonomes pour les produits de la pêche par les représentants de la Commission (MARE B3)
- Examen d'un projet d'avis sur l'intégration de critères de durabilité dans le régime des contingents tarifaires autonomes pour certains produits de la pêche
- Voie à suivre



17h30 Règlement sur le contrôle des pêches

- Mise à jour des travaux préparatoires de la Commission en vue de règles supplémentaires pour la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture frais et congelés et le marquage des lots, à adopter par un acte délégué d'Anne Gautrais-Le Goff (MARE D4)
- Examen du projet d'avis sur les règles supplémentaires à venir pour la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture frais et congelés et le marquage des lots
- Voie à suivre

17h50 Toute autre affaire

17h55 Résumé des mesures de suivi

18h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	EUMOFA	Chaque année, EUMOFA publie le rapport « Le marché du poisson de l'UE ». Le rapport vise à fournir une description économique de l'ensemble de l'industrie européenne de la pêche et de l'aquaculture. Il répond à des questions telles que ce qui est produit/exporté/importé, quand et où, ce qui est consommé, par qui et quelles sont les principales tendances.	Présentation par les experts de la DG MARE et de l'EUMOFA du rapport annuel sur le marché.	- Rapports de l'EUMOFA
Information	Approvisionnement du marché de l'UE	Chaque année, l'AIPCE-CEP publie une étude dans le but d'expliquer les activités de l'industrie de transformation et du secteur du négoce du poisson et des fruits de mer, notamment en démontrant la nécessité d'un approvisionnement en produits de la mer importés pour produire de la valeur ajoutée en Europe.	Présentation par le représentant de l'AIPCE-CEP de la dernière édition de l'étude.	- Étude
Information + Décision	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée	En juin 2024, le CRPMEM-Guyane, le WWF et l'IFREMER ont publié un rapport estimant la quantité de pêche illégale par les pays tiers dans les eaux de la Guyane française. Le rapport a également été présenté au Conseil consultatif des régions ultrapériphériques (CCRUP). Par le passé, il y avait une entente entre la MAC et le CCRUP pour travailler ensemble sur l'entrée de produits de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sur le marché des régions ultrapériphériques.	Présentation d'un rapport de l'auteur sur la quantité de pêche illégale pratiquée par des pays tiers dans les eaux de la Guyane française. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'un avis conjoint avec le CCRUP).	- Rapport
Information + Considération	Commerce	Dans le cadre du programme de travail, l'évolution du commerce est une priorité. En octobre 2024, la	Mise à jour de l'appel à témoignages par le représentant	- Appel à témoignages

		Commission européenne a lancé un appel à contributions sur l'intégration potentielle de critères de durabilité dans le cadre des contingents tarifaires autonomes pour certains produits de la pêche. Sur la base des réponses des membres à l'appel, une proposition de projet d'avis a été préparée.	de la DG MARE. Examen d'un projet d'avis sur l'intégration des critères de durabilité.	- Projet d'avis (par e-mail / espace membre)
Information + Considération	Contrôle des pêches	Le 9 janvier 2024, le règlement révisé sur le contrôle de la pêche est entré en vigueur. Les services de la Commission préparent actuellement le projet de contenu d'un acte délégué couvrant des règles supplémentaires pour la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture frais et congelés et le marquage des lots. Un échange de vues a eu lieu à ce sujet avec le responsable de la DG MARE lors de la réunion du 2 décembre. Un questionnaire a été distribué aux membres afin de recueillir leurs commentaires et de donner des conseils.	Mise à jour des travaux préparatoires par le représentant de la DG MARE. Examen d'un projet d'avis sur les règles supplémentaires à venir.	- Réglementation - Projet d'avis (par e-mail / espace membre)